

15 juin 2020

**BREXIT :**  
**La douane britannique prête pour un Brexit dur**  
**au 1er janvier 2021**

L'administration douanière britannique a communiqué plusieurs informations en lien avec la prochaine étape du Brexit au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : publication d'une liste des agents en douane et des opérateurs de colis rapides habilités à déclarer en douane à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021;

- mise en place d'une nouvelle plateforme permettant de connaître les futurs tarifs douaniers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cet instrument permet également aux opérateurs économiques de comparer l'évolution des taux
- fourniture de garanties aux opérateurs économiques d'Irlande du nord quant au statut particulier de ce territoire au sein du marché intérieur britannique. aucune déclaration en douane à l'importation pour les marchandises et aucune déclaration d'entrée de marchandise ("safety and security") ne seront prévues car les marchandises entrent au Royaume-Uni en provenance d'Irlande du Nord.
- aucun contrôle douanier et droit de douane ne seront appliqués aux marchandises d'Irlande du Nord entrant dans le reste du Royaume-Uni. Il ne sera exigé ni contrôle réglementaire supplémentaire ni agrément postérieur pour la mise en circulation des marchandises quittant le sol nord irlandais pour le reste du marché du Royaume Uni.

**Notre analyse :**

Le gouvernement britannique prévoit de nombreuses aides pour les opérateurs économiques nord irlandais et l'accompagnement dans les déclarations douanières pour les importateurs et exportateurs britanniques est une excellente initiative.

Cependant cette facilité est a priori réservée aux seuls opérateurs britanniques. les opérateurs européens sont donc discriminés. Mais la négociation n'est pas encore finie ...

\*

\*\*

Le département Douane et le desk ANGB de DS Avocats se tiennent à votre disposition pour tout complément d'analyse.

\*\*\*

**Nos équipes en Chine et à Paris sont à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire.**

***CONTACTEZ-NOUS :***

[dscustomsdouane@dsavocats.com](mailto:dscustomsdouane@dsavocats.com)



**Jean-Marie Salva,**  
Associé  
[salva@dsavocats.com](mailto:salva@dsavocats.com)



**Sophie Dumon-Kappe,**  
Associée  
[dumonkappe@dsavocats.com](mailto:dumonkappe@dsavocats.com)

---

**LES BRÈVES**

---

[www.ds-savoirfaire.com](http://www.ds-savoirfaire.com)

---

**DS** | **SAVOIR,  
FAIRE**

Les Brèves ont pour but de donner un aperçu des développements juridiques récents. Leur contenu n'exprime pas un avis juridique et ne saurait se substituer à une consultation juridique.